

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe GUINOT, Maire de BESSINES.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Date de la convocation : 05 février 2025

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Grégory PREUSS	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Alain LUSSEAULT		X	Marcel BŒUF
Gérard RENAUDET	X		
Jean-Claude LOISEAU		X	
Frédéric FROMENT		X	Roland LE DREO
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES		X	Marie-Isabelle CUNHA
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET		X	Virginie HEULIN
Bérenger BILLEROT		X	Marjorie CHARLES-BERLIOZ

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations :**

- 1- Convention d'aide aux loisirs 2025 avec la CAF des Deux-Sèvres
- 2- Adhésion à la convention de groupement de commandes et de lancement de la consultation à l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité avec Niort Agglo
- 3- Adhésion à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période de 2025 à 2027

### **Informations :**

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Compte rendu du Maire
- Réponses aux questions diverses

★

★

★

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 21 janvier 2025.

Désignation du secrétaire de séance : Marcel BOEUF

### Délibérations :

#### **POINT 1 : Convention d'aide aux loisirs 2025 avec la CAF des Deux-Sèvres**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à l'autoriser à signer la Convention avec la CAF d'aide aux loisirs 2025 jointe à la délibération.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Frédéric FROMENT	X		
Patricia BIZARD	X		
Héléna LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention avec la CAF d'aide aux loisirs 2025 jointe à la délibération.

#### **POINT 2 : Adhésion à la convention de groupement de commandes et de lancement de la consultation à l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité avec Niort Agglo**

Monsieur le Maire, expose,

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération. Le réseau des secrétaires de mairies et de directeurs généraux est mobilisé dans ce cadre.

Plusieurs priorités d'achats ont été retenues en mai 2024 pour une mise en œuvre des consultations entre 2024 et fin 2027 : formation pour tout type d'habilitations obligatoires, contrats d'entretien et réparation des matériels de cuisine ou des chaudières gaz/granulés, fourniture et mise en œuvre de

matériaux routiers, contrôle périodique obligatoire d'installation de tout type, assistance pour les contrats d'assurance ...

La présente délibération propose la création d'un groupement de commandes sur l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité.

Des communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt pour cette démarche.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa réalisation, et prendra également à sa charge la passation des avenants.

Chaque commune, membre du groupement, devra au regard des formations à réaliser pour ses agents, réaliser et envoyer les bons de commandes et payer les factures correspondantes. L'ensemble des modalités est détaillé dans la convention.

Les montants estimatifs sont récapitulés pour chaque membre à l'annexe 1 de la convention du groupement.

Pour ce marché d'achat de formations il est proposé de mettre en place un accord cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée de quatre ans.

L'accord-cadre est décomposé et estimé financièrement comme suit pour l'ensemble des membres :

<b>Lot n°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant MAXIMUM sur 4 ans en € HT</b>
1	Formations à la conduite en sécurité des engins de chantiers et équipements	302 500 €
2	Formations à la prévention des risques d'origine électrique.	121 000 €
3	Préparation à l'examen d'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (AIPR)	51 000 €
4	Formation à la prévention du risque incendie	40 500 €
5	Formations secourisme	200 700 €
6	Formations travail en hauteur	41 000 €
7	Formation gestes et posture	81 000 €

En conséquence, il convient, par la signature d'une convention pluripartite, de constituer le groupement de commande en vue de la passation de l'accord-cadre d'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la commune de BESSINES au groupement de commandes pour l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité et la convention constitutive de ce groupement,
- Autoriser le Maire à signer ladite convention,
- Autoriser le coordonnateur à signer le marché.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEAULT	X		
Frédéric FROMENT	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune de BESSINES au groupement de commandes pour l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité et la convention constitutive de ce groupement,
- Autorise le Maire à signer ladite convention,
- Autorise le coordonnateur à signer le marché.

### **POINT 3 : Adhésion à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période de 2025 à 2027**

La convention initiale étant échue au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion, lors de sa séance du 9 décembre 2024, a reconduit les tarifs des prestations du service d'assistance progiciels, a apporté quelques modifications mineures de rédactions et sur l'organisation de l'organisation informatique dans une nouvelle convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEAUT	X		
Frédéric FROMENT	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique pour la période de 2025 à 2027 jointe à la présente délibération.

#### FIN DES DELIBERATIONS

\* \* \*

• **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire**

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Date de la décision	Objet	Adresses	Décision
29/01/2025	(2) Vente maison AK 204 206 207	Cité Montamisé	Non préemption

• **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire**

↳ L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance.

La séance est levée à 18h40.

Le secrétaire de séance,  
Marcel BOEUF



Le Maire,  
Christophe GUINOT

